

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2019 (20H00)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy
– Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle -
VIARD Marie-Laure – Monsieur THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique – Monsieur
MOREAU Didier

Excusé : Monsieur MEUNIER Julien

Absents : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 février 2019.

- COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE COMMERCE :

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur BURTEAU Gilles, Adjoint, et en l'absence du Maire, le compte administratif qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées	12 163,22 €
- Recettes réalisées	20 085,00 €
- Excédent antérieur reporté	9 752,38 €
- Total des recettes.....	29 837,38 €
Excédent de clôture	17 674,16 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées	364 948,43 €
- Déficit antérieur reporté	0,28 €
- Total des dépenses.....	364 948,71 €
- Recettes réalisées	216 996,58 €
Déficit de clôture	147 952,13 €

Dépenses restant à réaliser..... 0,00 €

Recettes restant à réaliser.....163 171,00 €

Excédent de clôture final..... 15 218,87 €

Excédent global pour les deux sections.....32 893,03 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2019, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 674,16 € en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Comme évoqué à la réunion du 19 février 2019, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 7,54 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 12,49 %
- Taxe foncière sur le bâti : 37,73 %

- BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Le Conseil Municipal examine et vote, à l'unanimité, les budgets primitifs proposés pour l'exercice 2019 qui se présentent comme suit :

A) Budget général :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues..... 629 084 €
- Recettes prévues 618 738 €
- Excédent antérieur..... 220 346 €
- Total des recettes 839 084 €

- Fonds libres dégagés
pour l'investissement.... 210 000 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 551 679 €
- Déficit antérieur..... 84 515 €
- Total des Dépenses..... 636 194 €
- Recettes prévues 426 194 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres 210 000 €

Les principaux travaux d'investissement envisagés sont les suivants : la restauration des levées du Grand Pont, un programme conséquent en voirie dont les ralentisseurs prévus en 2018 non réalisés, la réfection du mur de soutènement Nord du Pont Sainte-Catherine, la fin des travaux à l'église, l'étude pour la végétalisation du cimetière et les exhumations suite aux procédures de reprise de concessions, le renouvellement complet du matériel de tonte et l'acquisition de matériels divers, le raccordement pour la borne de recharge de véhicules électriques sur l'aire de covoiturage.

Sur demande du Trésorier, le Conseil Municipal fixe à 1 an la durée d'amortissement de la subvention de 25 000 € du Budget Général au Budget annexe Commerce, réalisée en 2017 et remboursée en 2018, pour régularisation au BP 2019.

B) Budget annexe Assainissement :

- Section d'exploitation :

- Dépenses prévues..... 57 188 €
- Recettes prévues 55 817 €
- Excédent antérieur..... 22 204 €
- Total des recettes 78 021 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement..... 20 833 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 150 718 €
- Excédent antérieur..... 99 715 €
- Recettes prévues 30 170 €
- Total des recettes 129 885 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres 20 833 €

Le Conseil Municipal décide de reverser une part de la PAC (Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif), encaissée en recette de fonctionnement du budget annexe Assainissement, au budget annexe Lotissement, pour un montant de 1 000 € par lot ; La totalité des dépenses de réseau d'assainissement des eaux usées ayant été prise en charge par le budget lotissement.

C) Budget annexe Commerce Rural :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues.....38 252 €
- Excédent antérieur.....17 674 €
- Recettes prévues29 924 €
- Total des recettes.....47 598 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement..... 9 346 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues.....30 234 €
- Déficit antérieur..... 147 952 €
- Total des dépenses178 186 €
- Recettes prévues168 840 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres 9 346 €

D) Budget annexe Lotissement Les Tilles :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues.....228 221 €
- Recettes prévues213 045 €
- Excédent antérieur.....15 176 €
- Total des recettes228 221 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues.....88 357 €
- Déficit antérieur.....87 187 €
- Total des dépenses175 544 €
- Recettes prévues175 544 €

- **TRAVAUX GRAND PONT** :

Suite à la consultation d'entreprises, 2 offres ont été reçues :

- Entreprise THIVENT : Total de 240 243 € HT soit 288 291,60 € TTC

(Solution de base : 169 847,00

+ PSE 1 (Prestation Supplémentaire Eventuelle) : 4 336,00 € HT

+ PSE 2 : 66 060,00 € HT) ;

- Entreprise SLTS : Total de 205 571,50 € HT soit 246 685,80 € TTC

(Solution de base 185 946,50 € HT + PSE 1 : 6 845,00 € HT + PSE 2 : 12 780 € HT).

Après vérification et analyse des offres par le maître d'œuvre et négociation avec les 2 entreprises, les montants sont ramenés à :

- Entreprise THIVENT : 209 917,00 € HT soit 251 900,40 € TTC

- Entreprise SLTS : 201 460,07 soit 241 752,08 € TTC

Sur proposition du maître d'œuvre, le Conseil Municipal retient l'entreprise SLTS, mieux-disante.

Le marché sera signé par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal charge le Maire de consulter des organismes bancaires pour contracter un emprunt de 110 000 € et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

- **CONVENTION PARTICULIERE « COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ »** :

Suite à la convention cadre de partenariat signée en 2015 avec GRDF pour l'hébergement de concentrateurs (coffret et antenne radio) sur des toits d'immeubles, et à l'étude des différents bâtiments communaux présélectionnés, ces équipements de télé relèvements seront implantés sur l'atelier technique, Place de la Clochette. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention particulière en annexe à la convention cadre.

- VENTE DE BOIS :

Le Conseil Municipal donne son accord à la vente des robiniers faux-acacias de la parcelle 18 du bois des Meaux à M. LEVEQUE à SUIN, dans le cadre d'une éclaircie, au prix de :

- 12 € le stère soit 18 € le m³ pour des piquets de 1.80 m
- 3 € le stère soit 4.50 € le m³ pour le bois de chauffage

- PERSONNEL :

Le Conseil Municipal décide :

- la modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme GELIN Laurence, adjoint technique chargée du ménage des locaux communaux, de 26/35^{ème} à 27/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2019, intégrant du ménage supplémentaire ;
- la suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps incomplet à 13,50/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2019, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emploi occupé actuellement par M. FEBURIE) ; M. FEBURIE Romuald sera nommé à cette date sur l'emploi d'adjoint technique à temps complet, vacant depuis le départ en retraite de Didier ROBBIO au 1^{er} mars 2019.

- TARIF ELECTRICITE MARCHES :

Dans le cadre de la régie communale pour l'encaissement des droits d'électricité sur le marché du jeudi matin, et après consultation des commerçants utilisateurs du service, le Conseil Municipal décide de compléter le tarif actuel de 2 € par matinée par un forfait pour les habitués :

- saisonnier d'un montant de 40 €
 - annuel d'un montant de 80 €
- selon la fréquentation.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- Raccordement électrique des parcelles F911et F948 (rue du Portail): suite à la demande des deux propriétaires qui transforment leur bâtiment à usage de dépendance en habitation, l'étude de raccordement proposée par le SYDESL laisse un reste à charge de 8 400 € qui est proposée aux deux pétitionnaires. Leur accord conditionnera l'extension du réseau à partir de la rue du Champ de Foire ;

- Travaux de voirie : suite à la consultation collective d'entreprises lancée dans le cadre du groupement de communes, l'ouverture des plis est prévue le 26 mars 2019.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Au vu de la succession Martin Dauvergne déclarée vacante par le tribunal, France Domaine est chargé de la vente des terrains dont les parcelles C696 et C698 zonée en 1Au pour lesquelles la commune a un droit de préemption et avait déjà manifesté son souhait d'achat. Une offre sera adressée dans le cadre de la soumission lancée ;

- Le Maire informe le Conseil Municipal :

- suite au décès de M. GROSJEAN, sa propriété est mise en vente ; le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une proposition d'achat du garage et du terrain attenant à la salle polyvalente soit faite, dans le cadre du droit de préemption urbain ;

- qu'un contrat de location d'un terminal pour carte bancaire sera souscrit auprès de la société Gest Mag, pour permettre le paiement des droits par les utilisateurs du restaurant scolaire, de la garderie et du camping municipal ;

- qu'une opération de broyage de branches et branchages (de 3 à 10 cm de diamètre) est à nouveau proposée cette année par la commune en collaboration avec le SIRTOM : le dépôt pourra se faire les lundis et vendredis de 8 à 12 h du 25/03 au 13/05/2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 06 mai à 18h30.